

Le programme européen LEADER du Pays Loire Touraine

**Valoriser les potentiels du monde rural dans un
contexte de périurbanisation**



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Présentation du programme d'actions

Pour définir la stratégie du programme Leader du Pays Loire Touraine, l'ensemble des acteurs du territoire a été mobilisé lors de réunions de travail thématiques. Les réflexions menées sur la base des possibilités offertes par le programme Leader et sur la stratégie globale de développement du Pays Loire Touraine ont permis de définir une stratégie Leader ciblée sur une priorité :

« Valoriser les potentiels du monde rural dans un contexte de périurbanisation »

Afin que la démarche Leader apporte une réelle plus-value sur le territoire du Pays, les projets devront respecter plusieurs **principes** :

Le développement durable

La stratégie Leader du Pays Loire Touraine cible la mise en œuvre de démarches exemplaires de développement durable. Les actions proposées dans le programme Leader s'attacheront donc à développer une approche multisectorielle, à susciter les échanges entre les acteurs locaux, publics et privés et les différents secteurs d'activités.

Concrètement le programme Leader visera à apporter une réelle plus-value en termes de pédagogie pour le territoire en accompagnant les acteurs dans le montage, la mise en œuvre et la valorisation de leurs projets.

La recherche de la qualité

La stratégie proposée vise à accompagner plus particulièrement des projets inscrits dans des démarches de qualité. Concrètement, la plus-value du programme Leader consistera à valoriser ces démarches auprès des acteurs et à les accompagner pour répondre aux exigences de qualité.

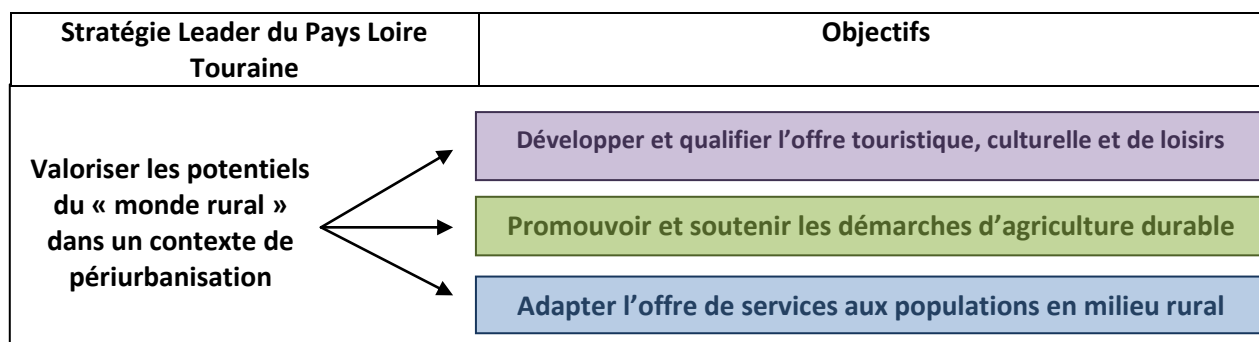
L'innovation

La stratégie proposée offre la possibilité d'expérimenter par rapport à des problématiques encore assez peu investies sur le territoire. L'enjeu est de soutenir des projets pilotes pour apprécier leurs retombées et envisager les modalités de leur éventuelle transférabilité sur le territoire du Pays.

La mise en réseau des acteurs

La démarche repose sur un partenariat public-privé dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie Leader. Concrètement, la plus-value du programme Leader consistera à instaurer un échange plus régulier et formalisé entre acteurs publics et privés dès la conception des projets. Par ailleurs, dans chaque domaine d'intervention, Leader peut contribuer à mettre en réseau les acteurs locaux et ainsi à faciliter l'émergence de projets communs et le transfert d'expériences et de savoir-faire.

Les projets devront s'inscrire dans la stratégie du programme Leader du Pays Loire Touraine qui est construite autour de trois objectifs et se décline en **9 fiches-actions**. Ces fiches présentent les types de projets le Pays Loire Touraine souhaite soutenir.



Fiche action 1 : Favoriser l'émergence des projets

Les **enjeux** de cette mesure au regard de l'objectif « Développer et qualifier l'offre touristique, culturelle et de loisirs » sont pour le territoire :

- de s'appuyer sur une ingénierie qualifiée,
- d'enrichir sa connaissance du patrimoine local.

En termes d'**objectifs opérationnels**, il apparaît nécessaire :

- d'améliorer la connaissance du patrimoine,
- d'organiser une ingénierie patrimoniale locale, et
- d'accompagner la réhabilitation de sites liés au passé industriel et de créer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Concrètement, les **opérations et dépenses éligibles** concerneront :

Opérations éligibles	Dépenses éligibles
Actions visant à améliorer la connaissance du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - des inventaires du patrimoine, - des opérations de collecte de mémoire - des actions de valorisation associées telles que des expositions, des publications, des animations, ...
Organisation d'une ingénierie patrimoniale locale	<ul style="list-style-type: none"> - des actions de formation, - des frais de personnel en lien avec la démarche de labellisation Pays Art et Histoire
Réhabilitation de sites liés au passé industriel et création d'un centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - des études préalables de faisabilité - des études d'aménagement, de muséographie

Les **bénéficiaires** visés par cette mesure :

- le Pays, notamment dans le cadre du label du Pays d'art et d'histoire
- les communautés de communes et les communes
- les associations

Les **partenaires** susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre des opérations :

- les collectivités locales
- le Conseil Général et le Conseil Régional
- la DRAC Centre
- les associations locales
- Centre Images
- les archives départementales
- les bibliothèques...

Les **effets attendus** sont de réunir les connaissances préalables à la valorisation du territoire et de développer une dynamique patrimoniale à l'échelle du Pays.

Mesure 2 : Proposer une offre d'animation du patrimoine de qualité

L'**enjeu** de cette mesure au regard de l'objectif « Développer et qualifier l'offre touristique, culturelle et de loisirs » est pour le territoire de proposer des prestations de qualité pour que le territoire maintienne et développe sa qualité d'accueil et son attractivité touristique et culturelle.

En termes d'**objectifs opérationnels**, il apparaît nécessaire :

- de mettre en place des animations innovantes et de qualité pour faire découvrir le patrimoine rural à la population et aux touristes,
- d'assurer la transmission du patrimoine du Pays auprès des plus jeunes,
- de créer une offre d'animation adaptée aux publics handicapés.

Concrètement, les **opérations et dépenses éligibles** concerneront :

Opérations éligibles	Dépenses éligibles
Création d'animations pour les différents publics (population locale, jeunes, touristes, handicapés, groupe, ...)	<ul style="list-style-type: none">- des animations : visites, expositions- des outils pédagogiques- des actions de communication, de formation
Actions de découverte et de promotion des savoir-faire et des produits locaux	<ul style="list-style-type: none">- des visites d'entreprises- des actions de promotion des produits locaux- des paniers gourmands- des animations

Les **bénéficiaires** visés par cette mesure :

- les collectivités locales
- les chambres consulaires
- les associations
- les groupements d'entreprises
- les Offices de Tourisme

Les **partenaires** susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre des opérations :

- les collectivités locales
- les chambres consulaires
- les associations locales
- les groupements d'entreprises
- les Offices de Tourisme
- la Maison de la Loire

Les **effets attendus** sont l'appropriation du patrimoine par la population locale, la transmission auprès des plus jeunes, l'attractivité touristique et l'accueil de nouveaux publics.

Mesure 3 : Aménager des parcours de découvertes interactifs

Les **enjeux** de cette mesure au regard de l'objectif « Développer et qualifier l'offre touristique, culturelle et de loisirs » sont pour le territoire :

- de proposer, grâce à la mise en place de cheminements doux, pédestres et cyclables, une découverte innovante et adaptée à tous les publics (jeunes, étrangers, handicapés...)
- d'utiliser les Technologies de l'Information et la Communication, en complémentarité des moyens de découverte plus traditionnels (guides, signalétiques...), pour permettre le renouvellement et l'adaptation des contenus.

En termes d'**objectifs opérationnels**, il apparaît nécessaire :

- de développer une offre de découverte innovante et adaptée aux différents publics
- de mobiliser et de mettre en réseau les acteurs.

Concrètement, les **opérations et dépenses éligibles** concerneront :

Opérations éligibles	Dépenses éligibles
Soutien aux projets en lien avec l'arrivée de la Loire à vélo et mise en place des boucles cyclables	<ul style="list-style-type: none"> - des études, de la signalétique, - des aires de repos, des parcs à vélo - des aménagements paysagers, - des actions de promotion
Création de sentiers d'interprétation ou de parcours de découverte du patrimoine naturel, architectural ou artistique adaptés aux différents publics	<ul style="list-style-type: none"> - des études, de la signalétique, - des aménagements, - des actions de communication, d'édition de documents...
Animation des parcours par le biais des TIC	<ul style="list-style-type: none"> - des études, de la conception, - des petits investissements, - des actions de communication...

Les **bénéficiaires** visés par cette mesure :

- les collectivités locales
- les associations locales
- le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre
- les sites touristiques / entreprises / particuliers
- le Syndicat du Cher Canalisé

Les **partenaires** susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre des opérations :

- les collectivités locales
- le Conseil Régional et le Conseil Général
- les associations locales
- le Comité Départemental du Tourisme
- la Mission Val de Loire
- le Syndicat du Cher Canalisé

Les **effets attendus** concernent le développement d'une offre de loisirs variée et adaptée à tous les publics et le renforcement de l'attractivité touristique.

Mesure 4 : Accroître la mutualisation de la promotion touristique

En créant l'Union des OTSI du Pays Loire Touraine en 2005, les 6 Offices de Tourisme du Pays Loire Touraine (Val d'Amboise, Montlouis-sur-Loire, Vouvray-Rochecorbon, Castelrenaudais, Bléré et Chenonceau) se sont réunis autour d'objectifs communs.

Les **enjeux** de cette mesure au regard de l'objectif « Développer et qualifier l'offre touristique, culturelle et de loisirs » sont pour le territoire :

- de rester compétitif, et
- de proposer une offre touristique de qualité.

En termes d'**objectifs opérationnels**, il apparaît nécessaire :

- de mettre en réseau les acteurs touristiques,
- d'améliorer l'offre touristique,
- de mettre en marché de nouveaux produits.

Concrètement, les **opérations et dépenses éligibles** concerneront :

Opérations éligibles	Dépenses éligibles
Création d'une plate-forme Internet interactive pour la promotion touristique du territoire	<ul style="list-style-type: none">- des études,- de la conception- du matériel informatique
Soutien aux actions de promotion et de communication collectives sur les nouveaux produits touristiques élaborés en commun	<ul style="list-style-type: none">- la conception et l'édition de documents,- la participation à des salons
Actions d'information, de sensibilisation et de formation des prestataires	<ul style="list-style-type: none">- des frais d'intervenants- des frais liés à l'organisation d'éductour

Les **bénéficiaires** visés par cette mesure :

- les Offices de Tourisme
- les sites touristiques
- l'Union des Offices de Tourisme

Les **partenaires** susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre des opérations :

- les Offices de Tourisme
- les sites touristiques
- les collectivités locales
- le Comité Départemental du Tourisme
- le Comité Régional du Tourisme

Les **effets attendus** concernent l'attractivité touristique, la mise en réseau des acteurs et le développement économique.

Mesure 5 : Soutenir les démarches de viticulture durable

La viticulture est l'une des principales caractéristiques du Pays Loire Touraine. Cinq A.O.C. viticoles sont présentes sur le territoire : A.O.C. Touraine, A.O.C. Touraine Amboise, A.O.C. Touraine Noble-Joué, A.O.C. Montlouis-sur-Loire et A.O.C. Vouvray. Le Pays Loire Touraine dispose donc de productions viticoles dont les qualités sont reconnues mais qui doivent faire face à des difficultés dans un contexte de développement de la périurbanisation et de concurrence.

Les **enjeux** de cette mesure au regard de l'objectif « Promouvoir et soutenir les démarches d'agriculture durable » sont pour le territoire :

- d'assurer le maintien et le développement des activités viticoles
- d'engager les acteurs dans des actions de préservation des terroirs viticoles, de mutualisation et de diversification.

En termes d'**objectifs opérationnels**, il apparaît nécessaire :

- de diffuser les démarches expérimentales de préservation des terroirs viticoles
- d'encourager les démarches de mutualisation
- d'accompagner le développement de l'offre en matière d'œnotourisme

Concrètement, les **opérations et dépenses éligibles** concerneront :

Opérations éligibles	Dépenses éligibles
Études, actions d'expérimentation et d'animation pour la mise en place de mesures de préservation des surfaces cultivées	<ul style="list-style-type: none"> - des frais d'études, d'animations, - l'appui aux expérimentations pour le développement de pratiques durables ...
Actions de mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> - l'appui technique au montage de projets collectifs, - des investissements communs...
Projets collectifs d'œnotourisme	<ul style="list-style-type: none"> - des aménagements de parcours : signalétique, aménagement pédagogique, - des actions de promotion et de communication, - des restaurations et mises en valeur des loges de vigne, - des animations, visites pour la découverte de la vigne et des savoir-faire...

Les **bénéficiaires** visés par cette mesure :

- les Syndicats des producteurs de vins et les groupements de viticulteurs
- le Lycée Agricole et Viticole d'Amboise
- les Offices de Tourisme
- les collectivités locales
- les associations

Les **partenaires** susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre des opérations :

- Interloire et la Mission Val de Loire
- le lycée Agricole et Viticole d'Amboise
- les Syndicats des producteurs de vins
- la Chambre d'agriculture
- les vigneron
- les CUMA
- les collectivités locales

Les **effets attendus** sont la préservation des activités et des terroirs viticoles, le développement économique et le développement de l'œnotourisme.

Mesure 6 : Promouvoir la production et l'utilisation de la biomasse

Les **enjeux** de cette mesure au regard de l'objectif « Promouvoir et soutenir les démarches d'agriculture durable » sont pour le territoire :

- d'offrir de nouveaux débouchés locaux et de proposer des substituts à des matériaux non renouvelables
- d'accompagner la structuration et le développement de filières locales pour la valorisation des cultures agricoles en biocombustibles ou en biomatériaux.

En termes d'**objectifs opérationnels**, il apparaît nécessaire :

- de mettre en réseau les différents acteurs : producteurs, transformateurs et utilisateurs
- de promouvoir les projets pilotes d'utilisation de la biomasse dans les domaines de l'énergie et des matériaux.

Concrètement, les **opérations et dépenses éligibles** concerneront :

Opérations éligibles	Dépenses éligibles
Études et actions d'animation, de formation, de sensibilisation en direction des différents acteurs pour favoriser l'émergence des filières « biomasse »	<ul style="list-style-type: none"> - des frais d'études, d'animations, - des frais de communication
Développement d'une filière éco-construction	<ul style="list-style-type: none"> - des investissements de matériels (machines, outils...), - l'appui à des projets pilotes de logements sociaux écologiques, - des équipements publics « écologiques » avec un bonus pour les projets comportant un volet social et solidaire
Soutien aux expérimentations pour l'utilisation de la biomasse local	<ul style="list-style-type: none"> - des projets de chaudière bois/biomasse
Valorisation de la biomasse dans le domaine de la plasturgie	<ul style="list-style-type: none"> - des études, - des expérimentations à l'échelle locale en lien avec les producteurs, le lycée d'Amboise et les entreprises

Les **bénéficiaires** visés par cette mesure :

- la Chambre d'agriculture
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- la Chambre de commerce et d'industrie
- les collectivités locales
- les associations d'insertion
- le Lycée
- les entreprises

Les **partenaires** susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre des opérations :

- les Chambres consulaires
- les collectivités locales
- le Lycée
- les entreprises
- Arbocentre
- l'Espace Info Energie
- l'ADEME

Les **effets attendus** sont le développement économique grâce à la mise en place de filières sur le territoire et la préservation de l'environnement.

Mesure 7 : Accompagner la mise en place de nouveaux services dans le domaine de la petite enfance

Situé entre trois agglomérations, Tours, Blois et Vendôme, l'ensemble du territoire connaît une croissance démographique importante. La population a ainsi augmenté de 8,15% entre 1990 et 1999. Ce phénomène s'est encore amplifié ces dernières années. Cette augmentation de population est alimentée par l'arrivée massive de jeunes actifs avec enfants. Les moins de 20 ans représentent plus d'un quart de la population du Pays Loire Touraine.

L'**enjeu** de cette mesure au regard de l'objectif « Adapter l'offre de services aux populations en milieu rural » est pour le territoire :

- de proposer des structures qui puissent répondre aux attentes multiples et variées des habitants : garde quotidienne, ponctuelle ou occasionnelle.

En termes d'**objectifs opérationnels**, il apparaît nécessaire :

- de mailler le territoire de relais assistantes maternelles
- de rechercher des solutions pour répondre aux modes de garde spécifiques.

Concrètement, les **opérations et dépenses éligibles** concerneront :

Opérations éligibles	Dépenses éligibles
Mise en réseau des Relais Assistantes Maternelles	<ul style="list-style-type: none">- de l'achat de mobilier,- des animations mobiles dans les communes rurales (ludobus...)
Animation et études pour le développement de nouveaux services	<ul style="list-style-type: none">- des études,- de l'expérimentation

Les **bénéficiaires** visés par cette mesure :

- les collectivités locales
- les associations
- les Relais Assistantes Maternelles

Les **partenaires** susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre des opérations :

- les collectivités locales
- le Territoire de Vie Sociale
- la CAF
- l'Association des Crèches et Halte-Garderie d'Indre-et-Loire
- les Relais Assistantes Maternelles

Les **effets attendus** sont le développement d'une offre de services adaptée à la demande des familles et la mise en réseau des acteurs et mutualisation des moyens.

Mesure 8 : Favoriser la mobilité des populations

Sur le territoire, le réseau routier est globalement perçu comme satisfaisant. Il permet un accès rapide aux principaux pôles de services voisins (Tours et Blois, notamment) ce qui constitue un atout en termes d'attractivité pour les communes du Pays. Cependant, la saturation de certains axes, la volonté de s'inscrire dans une démarche de développement durable et les difficultés rencontrées par certains publics peu mobiles pour se déplacer en milieu rural engagent le territoire à promouvoir l'usage des transports en commun par une offre adaptée.

Les **enjeux** de cette mesure au regard de l'objectif « Adapter l'offre de services aux populations en milieu rural » sont pour le territoire :

- de faciliter les déplacements des habitants au sein même du Pays
- de renforcer les liaisons avec l'agglomération tourangelle et les autres agglomérations pour les nombreux déplacements quotidiens des salariés
- de faciliter le déplacement des personnes les moins mobiles (jeunes, personnes âgées, personnes handicapés...).

En termes d'**objectifs opérationnels**, il apparaît nécessaire :

- d'informer sur les services existants
- de développer des services adaptés
- d'encourager les modes de transport durable

Concrètement, les **opérations et dépenses éligibles** concerneront :

Opérations éligibles	Dépenses éligibles
Actions d'informations sur les services existants	- des actions de communication sur l'offre de mobilité
Études et expérimentations pour optimiser l'offre existante et développer une offre adaptée aux besoins	- des études visant à améliorer l'articulation entre les différents réseaux de transports collectifs, - la promotion du covoiturage, - des démarches Plan de Déplacement des Entreprises, - des expérimentations de transport à la demande, - l'appui aux projets favorisant la mobilité des publics spécifiques en milieu rural

Les **bénéficiaires** visés par cette mesure :

- les associations
- les collectivités locales
- les collectivités territoriales

Les **partenaires** susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre des opérations :

- le Conseil général et le Conseil régional
- la Mission locale Loire Touraine
- les Associations d'insertion
- les collectivités locales
- les associations intervenant auprès des personnes âgées

Les **effets attendus** sont une meilleure connaissance et optimisation de l'offre existante et la mise en place de services adaptés aux besoins des publics spécifiques.

Mesure 9 : Valoriser le maintien des personnes âgées à domicile

Sur le territoire du Pays Loire Touraine la part des plus de 60 ans représente 21,6% de la population et est en augmentation constante.

Les **enjeux** de cette mesure au regard de l'objectif « Adapter l'offre de services aux populations en milieu rural » sont pour le territoire :

- de mettre en place des services spécifiques permettant de maintenir les personnes âgées à domicile
- de conserver une mixité sociale basée sur l'échange intergénérationnel par la création de nouveaux emplois dans le domaine des services à la personne.

En termes d'**objectifs opérationnels**, il apparaît nécessaire :

- d'accompagner l'adaptation des logements aux handicaps et à la perte d'autonomie,
- de développer de nouveaux services,
- d'encourager les animations permettant le maintien du lien social.

Concrètement, les **opérations et dépenses éligibles** concerneront :

Opérations éligibles	Dépenses éligibles
Études et soutien aux projets pilotes visant à proposer des logements adaptés	<ul style="list-style-type: none"> - des études préalables, des diagnostics, - des expérimentations de logements témoins, - la communication
Mise en place de nouveaux services	<ul style="list-style-type: none"> - des études préalables, - des expérimentations dans le domaine du suivi des personnes âgées à domicile
Proposer des animations à destination des personnes âgées favorisant le maintien du lien social et les relations intergénérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> - des animations, - des accueils de jour itinérant

Les **bénéficiaires** visés par cette mesure :

- les associations
- les collectivités locales

Les **partenaires** susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre des opérations :

- les collectivités locales
- le Conseil général
- les associations locales
- les coordinations gérontologiques
- l'Association AGEVIE
- l'OPAC
- le PACT 37

Les **effets attendus** sont le maintien des personnes âgées à domicile et le maintien de la vie sociale des personnes âgées.

Mesure 10 : Coopération

Les **enjeux** du volet coopération du programme Leader sont pour les acteurs locaux d'avoir la possibilité :

- d'échanger avec des territoires plus avancés sur certaines questions et de pouvoir prendre connaissance de démarches innovantes.
- de travailler avec des territoires de proximité pour valoriser des productions locales
- de développer, au-delà des jumelages existants, des échanges plus approfondis avec d'autres territoires européens.

En termes d'**objectif opérationnel**, il apparaît nécessaire d'élaborer un ou plusieurs projets de coopération. Différentes pistes de coopération ont été identifiées ici à partir des trois objectifs prioritaires définis dans la stratégie Leader :

Coopérer pour « Développer et qualifier l'offre touristique, culturelle et de loisirs » :

- avec un territoire labellisé Ville et Pays d'Art et d'Histoire : échanges d'expériences, élaboration d'outils pédagogiques en commun...,
- autour de la navigabilité des fleuves, des italiens sont venus se renseigner sur les aménagements permettant la navigation sur le Cher,
- avec un territoire italien sur la thématique de la Renaissance et de la navigation ; des contacts ont déjà été établis avec la Lombardie dans le cadre d'un projet visant à rendre de nouveau navigable l'Adda dans un but de développement du tourisme fluvial,
- avec un ou des territoires sur la thématique Tourisme et Handicap.

Coopérer pour « Promouvoir et soutenir les démarches d'agriculture durable » :

- avec d'autres territoires d'Indre-et-Loire sur la valorisation de la biomasse,
- avec d'autres territoires sur la thématique de l'éco construction et de l'économie sociale et solidaire
- avec des territoires viticoles sur la thématique du tourisme viti-vinicole, en lien avec les démarches engagées dans le cadre de VITOUR, réseau européen des vignobles du patrimoine mondial de l'Unesco

Coopérer pour « Adapter l'offre de services aux populations en milieu rural » :

- avec d'autres territoires en voie de périurbanisation pour prendre connaissance et échanger sur les réponses à apporter dans le domaine de la petite enfance, de la mobilité ou des personnes âgées.

Les **bénéficiaires** visés par cette mesure :

- les collectivités locales
- l'ensemble des acteurs concernés par les thématiques

Les **partenaires** susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre des opérations :

- les collectivités locales
- les collectivités territoriales
- les acteurs locaux